



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

# **RECUEIL DES ACTES**

# **ADMINISTRATIFS**

**\* \* \* \* \***

**Année 2008**

**Subdélégations de signature (DRAF)**

**Numéro spécial**

**3 octobre 2008**

RECUEIL  
DES ACTES ADMINISTRATIFS

3 octobre 2008

Sommaire

<b>Subdélégations de signature</b>	<b>Pages</b>
- Arrêté n° 2008-09-001 en date du 19 septembre 2008 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget du ministère de l'agriculture et de la pêche .....	<b>1</b>
- Arrêté n° 2008-09-002 en date du 19 septembre 2008 portant subdélégation de signature.....	<b>3</b>
- Arrêté n° 2008-09-003 en date du 19 septembre 2008 portant subdélégation de signature pour l'aide du fonds d'allègement des charges.....	<b>5</b>

**Le recueil des actes administratifs peut être consulté dans son intégralité sur le site :  
[www.corse.pref.gouv.fr](http://www.corse.pref.gouv.fr) rubrique : recueil des actes administratifs.**

# **Subdélégations de signature**



Direction régionale de l'agriculture  
et de la forêt de Corse

ARRÊTÉ n° 2008-09-001

en date du 19 septembre 2008

portant subdélégation de signature  
pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget du Ministère de l'agriculture  
et de la Pêche

Le Préfet de Corse

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 93-909 du 9 juillet 1993 et le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 ;

Vu le décret n° 84-1192 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 août 2008 portant nomination de M. Loïc GOUËLLO au grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2008 nommant M.Loïc GOUËLLO, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté n° 08-0285 en date du 2 septembre 2008 portant délégation de signature à M. Loïc GOUËLLO, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud, pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Sur proposition du directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de Corse.

## ARRETE

### Article 1

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes relevant de leurs attributions et compétences en matière d'ordonnancement, aux chefs de service suivants :

- Mme Catherine LUCIANI, adjointe au directeur et chef du service régional d'économie agricole,
- Mme Danièle WEBER, secrétaire générale de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

### Article 2

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement, en tant que gestionnaire des crédits des programmes techniques aux chefs de service suivants :

- Catherine LUCIANI, en sa qualité d'adjointe au directeur régional de l'agriculture et de la forêt,
- Claire MAGNARD, Chef du service régional de la forêt et du bois,
- Loïc CHEOUX DAMAS, pour le service régional de l'économie agricole,
- Gérard CLOQUEMIN, pour le service régional de la protection des végétaux.

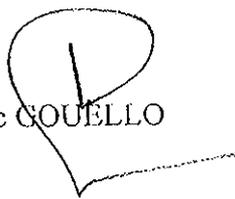
### Article 3

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, en qualité de personne responsable des marchés publics à Mme Catherine LUCIANI, adjointe au directeur et chef du service régional d'économie agricole.

### Article 4

Le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse,

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le directeur régional et départemental  
de l'agriculture et de la forêt,

  
Loïc GOUELLO



Direction régionale de l'agriculture  
et de la forêt de Corse

ARRÊTÉ n° 2008-09-002

en date du 19 septembre 2008

portant subdélégation de signature

Le Préfet de Corse

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 93-909 du 9 juillet 1993 et le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 ;

Vu le décret n° 84-1192 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 août 2008 portant nomination de M. Loïc GOUËLLO au grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire.

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2008 nommant M.Loïc GOUËLLO, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud ;

Vu l'arrêté n° 08-0285 en date du 2 septembre 2008 portant délégation de signature à M. Loïc GOUËLLO, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud.

Sur proposition du directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de Corse.

## ARRETE

### Article 1

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, toutes décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt ainsi qu'à la gestion et à l'administration des moyens en personnel du service, à :

- Mme Catherine LUCIANI, adjointe au directeur et chef du service régional d'économie agricole.

### Article 2

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Luciani, dans le cadre de leurs attributions aux chefs de service suivants :

- Mme Danièle WEBER, secrétaire générale de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt,
- Melle Claire MAGNARD, Chef du service régional de la forêt et du bois,
- Loïc CHEOUX DAMAS, pour le service régional de l'économie agricole,
- Mme Isabelle CHARDONNET, chef du service régional de la formation et du développement,
- Gérard CLOQUEMIN, pour le service régional de la protection des végétaux.

### Article 4

Le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le directeur régional et départemental  
de l'agriculture et de la forêt,

  
Loïc GOUËLLO



Direction régionale de l'agriculture  
et de la forêt de Corse

ARRÊTÉ n° 2008-09-003

en date du 19 septembre 2008

portant subdélégation de signature  
pour l'aide du fonds d'allègement des charges

Le Préfet de Corse

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, modifié par le décret n° 93-909 du 9 juillet 1993 et le décret n° 2002-234 du 20 février 2002 ;

Vu le décret n° 84-1192 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

Vu le décret du 29 août 2008 portant nomination de M. Loïc GOUËLLO au grade d'inspecteur général de la santé publique vétérinaire.

Vu l'arrêté ministériel du 16 janvier 2008 nommant M.Loïc GOUËLLO, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud

Vu l'arrêté n° 08-0285 en date du 2 septembre 2008 portant délégation de signature à M. Loïc GOUËLLO, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud.

Sur proposition du directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de Corse.

## ARRETE

### Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, toutes les décisions individuelles relatives à l'attribution de l'aide du fonds d'allègement des charges, et des autorisations de versement établies dans le cadre de cette mesure, relatives aux montants des prises en charges annuelles d'intérêts, et adressées au CNASEA à Mme Catherine LUCIANI, adjointe au directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Corse.

### Article 2

Le directeur régional et départemental de l'agriculture et de la forêt de la Corse-du-Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse.

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le directeur régional et départemental  
de l'agriculture et de la forêt,

Loïc GOUËLLO